

La poste française



La poste française, dont la raison sociale officielle est **La Poste**, est, depuis 1991, un **établissement public** à caractère industriel et **commercial**, chargé notamment d'assurer le service universel postal.

- Il s'agit là d'une mission de **service public** qui consiste à acheminer la correspondance écrite et les objets, entre les personnes et les entreprises.
- Originellement ce service a été organisé par l'État pour sa **communication** interne et, la transmission des ordres, des rapports, entre les différents échelons de l'administration étatique.
- Étymologie : le mot a été emprunté à l'italien *posta*, qui désignait à l'origine la place réservée dans l'écurie d'un relais à chaque cheval assurant le **transport** des voyageurs et du courrier.

Activités

La Poste est un groupe important exerçant trois activités principales :

- Le transport du courrier,
- Le transport des colis,
- Les services financiers.

Le libéralisme économique considère que le transport des colis et plis express, ainsi que les services financiers sont des activités marchandes et donc qu'elles ne doivent pas faire partie des attributions de l'État en **matière** de service public. Un certain **nombre** d'organisations critiquent l'augmentation de la compétition sur ce marché, qui aurait des conséquences néfastes sur le **peuple**.



90 % de la population d'un département ne peut-être éloignée de plus de **5 km et de plus de 20 minutes** de trajet en automobile d'un point de contact de La Poste.

Dès aujourd'hui dans **88 départements**, l'accessibilité au réseau des points de contact est conforme à la loi. La Poste respectera les critères d'accessibilité dans les autres départements en créant les points de contact nécessaires.

» **Les points-clés de la loi de régulation postale**

Votée définitivement le 12 mai 2005 par les députés et les sénateurs, la loi de Régulation des activités

postales fixe les conditions d'exercice de la concurrence sur le marché français et permet à La Poste de créer un établissement de crédit. Explications.

La loi de Régulation des activités postales transpose en droit français les deux directives européennes de 1997 et 2002 qui prévoyaient la libéralisation partielle du secteur postal en Europe. Résultat : une ouverture progressive à la concurrence du marché du courrier en France, en particulier celui du courrier de plus de 50 grammes au premier janvier 2006. Si La Poste se trouve confortée dans son rôle de seul prestataire du service universel postal. Le secteur postal sera régulé par la nouvelle Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), indépendante de l'Etat. L'ARCEP aura pour mission de vérifier la séparation et la transparence des comptes de La Poste. Elle homologuera les tarifs sur le secteur réservé (monopole) et émettra un avis sur les autres prestations du service universel en concurrence. Seuls les tarifs des offres à la presse restent de la compétence du gouvernement.

Vers la création de La Banque Postale

La création de La Banque Postale et son lancement, au plus tard le premier janvier 2006, sont autorisés par la loi. Une création qui vise à mettre dans un cadre de droit commun les Services Financiers de La Poste. La bBanque Ppostale sera autorisée dès 2006 à proposer des crédits immobiliers sans épargne préalable, et continuera d'assurer ses missions d'intérêt général comme l'accueil de tous, la lutte contre l'exclusion bancaire, le paiement des allocations sociales.

Un cadre législatif pour la présence postale territoriale

L'obligation d'une présence postale territoriale minimale est inscrite dans la loi, qui interdit « que plus de 10% de la population d'un département se trouve éloignée de plus de cinq kilomètres et de plus de vingt minutes de trajet automobile, dans les conditions de circulation du territoire concerné, des plus proches points de contact de La Poste ». Tout en maintenant au minimum ses 17 000 points de contact actuels, La Poste peut adapter les formes de sa présence territoriale, voire créer des points de contact supplémentaires sous forme de bureau de poste, d'agence postale communale ou, de Relais Poste chez un commerçant. Le tout en parfaite concertation et partenariat avec les élus, dans le cadre notamment, des Commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT), officialisées dans la loi. Pour financer cette présence, la loi crée un fonds postal national de péréquation territoriale, financé notamment par l'exonération des 150 millions d'euros de taxes locales dont La Poste bénéficie aujourd'hui.

Les autres enjeux de la loi

La loi prévoit aussi un régime de responsabilité pour La Poste et pour les opérateurs postaux sur les pertes ou avaries d'envois postaux et sur les retards d'acheminement si le client a souscrit un engagement portant sur la date de distribution. Le principe d'allègement des cotisations sociales sur les bas salaires sera appliqué à La Poste dès 2006. Des salariés de droit privé pourront être embauchés sans contrainte. Enfin, une convention collective du secteur postal sera négociée dès 2006, afin d'éviter tout dumping social.

Création d'une banque postale

Le 1er janvier 2006, la loi autorise également la création d'un établissement de crédit postal. La "banque postale" proposera des crédits immobiliers sans épargne préalable, auparavant interdit à La Poste, ainsi que des crédits à la consommation et des assurances autres que l'assurance des personnes.

Une arrivée redoutée par les banques

par Catherine MAUSSION

QUOTIDIEN : mardi 29 novembre 2005

Economie

L'établissement public devrait bientôt offrir des prêts immobiliers sans aucune contrainte. La transformation en banque postale vue depuis le bureau de Montfermeil.

La Poste renforce son crédit

par Catherine MAUSSION

QUOTIDIEN : mardi 29 novembre 2005

Montfermeil, ses villas sous la charmille, ses rues tranquilles, sa cité des Bosquets et son conseiller financier, Jalil Madjoub, grand spécialiste de l'épargne au bureau de poste principal,

avenue des Pêches, juste après l'avenue des Cerises, dans le 93. Jalil se dit ravi de la réforme qui pointe avec la banque postale, et du feu vert donné bientôt à la Poste pour distribuer du crédit immobilier, sans contraintes : «C'était un gros handicap d'imposer aux gens d'avoir un plan d'épargne logement (PEL).» Jalil Madjoub, «cofi» (conseiller financier) à la Poste depuis quinze ans, connaît son public. Qui le lui rend bien. A coup de «salut Jalil», sitôt qu'il passe en coup de vent derrière les guichets. Entré comme guichetier à mi-temps avec un bac + 2, «après avoir laissé tomber le Crédit mutuel», Jalil Madjoub, d'origine algérienne, a été recruté par la Poste «où [son] nom ne dérangeait pas», dit-il.

SUR LE MEME SUJET

• Une arrivée redoutée par les banques

Produit maison. «Quand les gens du Bosquet (la cité HLM est à dix minutes à pied du bureau central, ndlr) veulent acheter une maison, le premier réflexe, c'est de venir me voir. Je suis un peu leur sauveur, et je ne pouvais rien pour eux.» A l'entendre, la Poste de Montfermeil ne boude aucune clientèle. Comme tous les autres, le bureau principal a placé son petit paquet de titres EDF aux habitués, lors de l'ouverture du capital de l'électricien. La clientèle cossue ou juste à l'aise consomme toute la palette des produits maison : Formulo, Stimulo ou Certiciel pour les fonds garantis, Solesio pour la retraite, Sicav, FCP, assurance vie ou plan d'épargne en action (PEA). Jalil vient même d'être promu «conseiller clientèle», le grade le plus pointu en matière de conseil financier. A l'autre bout du spectre, le bureau de la rue des Pêches héberge, fidèle à sa mission sociale, son lot d'exclus, privés de compte courant postal (CCP), et «équipés» du seul livret A. Il accueille aussi les Montfermeillois virés des banques : «Tous les jours, raconte Jalil, j'en ai un qui me dit qu'il est passé à son agence bancaire (Crédit Lyonnais, BNP...), qu'on lui a expliqué qu'il n'avait pas assez de revenus, et qu'on allait fermer son compte.» Pour ceux-là, le conseiller sort de sa boîte à outils «Adispo Essentiel», le pack de services bancaires concocté par la Poste en juillet à destination de ces populations fragiles, avec en prime une carte de paiement, «une carte vitale pour les sans-chéquier».

Attendue comme le messie, la banque postale ne devrait pas résorber pour autant les queues qui s'allongent dans le bureau, le 6e jour du mois, celui du versement du RMI et autres minima sociaux. Et pas davantage les files qui s'empilent au bureau de la rue Utrillo, au milieu des Bosquets. Michel Ravelojoana, chef de l'établissement des Bosquets, raconte «le pic du 6», et les attentes de «vingt minutes, les mercredi et samedi, jours de marché», dans un bureau «voué à 70 % aux opérations financières, versements, retraits, mandats...» Au Bosquet, les trois quarts des gens n'ont qu'un seul livret, obligatoire pour encaisser allocations et RMI. Environ 800 familles ont leur compte à Utrillo. Le bureau a même un «cofi», comme à la Poste principale, plus fier d'avoir ouvert 34 «Adispo Essentiel» depuis un mois et demi que d'avoir placé «à trois reprises» de l'EDF. A Utrillo, on adapte la prestation à la clientèle. Parce qu'une partie de la population maghrébine n'aime pas les produits à intérêts, que «c'est une exigence musulmane» et que «certains refusent même d'encaisser les intérêts sur les livrets». Le chef d'établissement navigue à vue : «Il y en a qui me demandent qu'on les retire. Il y en a même un qui m'a dit : "Prenez ça pour vous."»

En partance. Ici à Utrillo, les postiers restent moins longtemps. Le «cofi» et le chef d'établissement vont bientôt partir. Les deux fonctions sont supprimées. La grande réorganisation des guichets, via l'application du programme Terrain (territoire d'attractivité et d'initiative), en phase avec la création de la Banque postale, frappe fort. «Ici aux Bosquets, on ne pourra plus ouvrir un CCP», confirme un guichetier. En revanche, la réorganisation devrait se traduire par «plus de souplesse pour les remplacements de guichetiers malades ou en congés», module, un brin optimiste, le chef, en partance, de l'établissement

Le feu vert est imminent. Demain, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei) examine la demande d'agrément déposée par la Poste pour créer sa

banque postale. Il se réunit pour la troisième fois en conclave. La Poste forte de ses 17 000 «points de contacts», dont 13 500 bureaux attend cette bénédiction pour venir piétiner, avec plus de force encore, les plates-bandes des banques. Les pronostics la donnent gagnante. Si le Cecei ne parvient pas demain à se mettre d'accord, il devrait se réunir à nouveau. Selon la loi votée en mai, la Poste a jusqu'au 1er janvier 2006, dernier délai, pour créer sa banque postale. Les banques commerciales (Société générale, BNP...) ou mutualistes (Crédit agricole, Crédit mutuel...) redoutent l'arrivée de ce poids lourd sur le marché lucratif de la banque des particuliers. Ariane Obolenski, directrice générale de la Fédération française des banques et membre du Cecei, mène ouvertement la fronde contre l'agrément. La Poste gère déjà 11 millions de comptes chèques postaux (CCP), et détient 9 % de part de marché dans la banque de détail. Belle performance aussi dans la banque patrimoniale avec 500 000 clients et 76 000 ouvertures de plan d'épargne en action (PEA) en 2004. Elle voudrait conquérir grâce à la banque postale 110 000 «clients patrimoniaux» de plus. Seul son score dans le crédit immobilier fait tache. «Notre objectif, dans un horizon de cinq à dix ans, est de remonter notre part de marché de 4,5 % aujourd'hui à 9 %». En même temps qu'elle crée sa filiale de banque postale, la Poste a obtenu en effet le droit de distribuer des prêts immobiliers sans épargne préalable, c'est-à-dire en l'absence de plan d'épargne logement (PEL) ou de compte épargne logement (CEL).

2005, L'ANNÉE DU DÉPART LANCÉ DE LA BANQUE POSTALE

Pourquoi ? Il n'y a pas d'avenir pour les Services Financiers sans crédit : c'est une évidence pour La Poste. Et il n'y a pas de crédit sans établissement de crédit.



Ce statut est indispensable pour rendre les Services Financiers maîtres de leurs conditions client et notamment des taux pratiqués. Il est légitime eu égard à la présence historique de La Poste sur le marché de la banque de détail qui remonte au XIXe siècle. La Poste et l'État l'ont traduit à travers le Contrat de Performances et de Convergences signé en janvier 2004.

La création de La Banque Postale permettra donc l'extension de la gamme au crédit immobilier sans épargne préalable en 2006. La Poste a privilégié le crédit parce qu'il crée une relation durable avec le client.

Comment ? La Banque Postale sera créée sous la forme d'une Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant le statut de banque et filiale à 100 % de La Poste.

L'établissement de crédit recourra au personnel de La Poste, au réseau des bureaux de poste pour son activité commerciale et aux centres financiers pour la production, dans le cadre de conventions de service.

Ce que sera La Banque Postale :

une banque comme les autres professionnelle, efficace et rentable, à armes égales avec ses concurrents et respectant les règles communes de marché ; une banque pas comme les autres par le respect des valeurs postales que lui inspire une certaine manière de faire le métier bancaire : accueil de tous, tarifs raisonnables, conception des produits, transparence des conditions, simplicité et proximité.

Quand ? La loi de régulation postale prévoit la création de l'établissement de crédit postal au plus tard le 1er janvier 2006.

- » **10,9** millions de comptes courants postaux
- » **10%** du marché des cartes bancaires
- » **3ème** réseau français de distributeurs automatiques de billets

LA BANQUE POSTALE VEUT GARDER

LES PRIVILEGES DE LA POSTE

Le projet de création d'une banque postale, que nous avons déjà analysé, progresse peu à peu et le projet de loi va bientôt passer en deuxième lecture au Sénat. Or plus on avance, plus on trouve de raisons d'être choqués par les privilèges que possédera cette banque postale, organisme public, soutenu par des fonds publics, bénéficiant de l'infrastructure, en particulier en guichets, de la poste. Est-ce le rôle d'un gouvernement dit de « droite » que de créer une banque nationalisée, au moment où l'on vient enfin d'achever, il y a peu d'années, (avec le Crédit Lyonnais) la privatisation des banques autrefois publiques. On se croirait revenu aux beaux jours de 1981.

Certaines banques, à juste titre, critiquent les privilèges de la banque postale. C'est le cas du Crédit Agricole, qui a publié une analyse serrée de ces privilèges et annoncé qu'elle trouvait que le texte était inacceptable en l'état. On s'étonnera en revanche du silence de certaines autres banques qui, à en croire Les Echos, espèrent déjà passer des accords avec la banque postale et bénéficier à leur tour de certains avantages en matière de distribution. Certaines banques envisagent déjà des accords commerciaux. C'est un comportement suicidaire et toutes les banques privées, à la fin, y laisseront des plumes.

Le Crédit Agricole attaque sur plusieurs points : la protection du consommateur, car la banque postale sera à la fois producteur et distributeur de produits financiers et aura des obligations de conseil, la transparence, avec un contrôle très faible de la Cour des comptes et surtout la concurrence déloyale. Le Crédit Agricole soulève par exemple la question des retraites, avec le problème en suspens de la réintégration de la charge de retraite des fonctionnaires (57 milliards) et du taux de cotisations sociales plus bas que celui du secteur privé.

Mais c'est surtout le livret A qui pose problème. La Poste en a le monopole (partagé avec le groupe caisse d'épargne). Or ce livret A est défiscalisé, ce qui n'est pas le cas des comptes sur livret dans les banques. Pourquoi ce privilège ? Il est vrai qu'il n'est pas le seul et que le Crédit Mutuel a pour sa part le monopole du Livret bleu, ce qui ne plait guère à Bruxelles. Il faut mettre fin à ces privilèges. Banalisons le livret A, demande le Crédit Agricole.

Mais, à notre sens, cela soulève la question de l'épargne réglementée, administrée, c'est-à-dire dont les taux sont fixés par l'Etat : cette forme d'épargne est un archaïsme et ne devrait plus avoir aucune raison d'être. Les seuls taux acceptables devraient être ceux qui fixent librement les marchés et les parties prenantes de l'épargne (offreurs et demandeurs) : les taux devraient partout être libres, comme c'est le cas à l'étranger. Quant à la défiscalisation, rien ne justifie qu'elle n'existe que pour la banque postale : c'est une distorsion de concurrence. On pourrait imaginer que, dans toutes les banques, les comptes sur livret soient défiscalisés.

Domage que le Crédit agricole soit un peu seul dans ce combat contre les privilèges de la banque nationalisée. Mais il n'est pas trop tard pour que les sénateurs réagissent. S'ils ne le font pas, gageons que l'on entendra un jour Bruxelles se mêler de cette affaire. Et que la France sera une nouvelle fois condamnée. Car la France aime bien la concurrence entre le privé et le public, à condition que le public bénéficie de privilèges. Drôle de conception de la concurrence.

Feu vert pour la création de la Banque Postale, au grand dam des banques



PARIS (AFP) - Big-Bang en perspective dans le paysage bancaire français: la Banque Postale, qui récupèrera les 28 millions de clients des services financiers de La Poste, a reçu mercredi le feu vert soir de son autorité de tutelle, malgré les efforts des banques pour lui barrer la route.

Cet agrément lui "permet d'exercer, aux lieu et place de La Poste, l'ensemble des activités aujourd'hui définies comme les services financiers de La Poste, ainsi que les activités de la Caisse nationale d'épargne", a indiqué dans un communiqué le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Aussitôt, quatre banques françaises ont décidé d'engager une "action conjointe" auprès de la Commission européenne. BNP Paribas (Paris: [FR0000131104](#) - [actualité](#)), le groupe Banque Populaire, le groupe Crédit Agricole (Paris: [FR0000045072](#) - [actualité](#)) et la Société Générale (Paris: [FR0000130809](#) - [actualité](#)) "considèrent que la création de la Banque Postale introduit de multiples distorsions de concurrence", ont-ils indiqué dans un communiqué commun.

Le CECEI se penchait pour la troisième fois mercredi sur la demande d'agrément déposée le 28 juillet pour la création de la Banque postale

Selon la loi de régulation postale adoptée en mai, elle doit voir le jour "au plus tard" le 1er janvier 2006.

L'agrément inclut l'activité de prêt immobilier sans épargne préalable ainsi que l'activité de prestataire de services d'investissement et de tenue de compte-conservation. En revanche, le Comité "devra être saisi en cas de modification substantielle des paramètres présentés dans le cadre de la demande", notamment pour pouvoir distribuer d'ici un an des crédits à la consommation.

La Poste assure que le basculement de ses services financiers vers sa nouvelle filiale bancaire sera "transparent" pour ses clients, qui n'auront aucune démarche à faire.

Pour tous ceux qui ont déjà un compte ou un livret à La Poste, le seul changement perceptible sera l'apparition du logo de la Banque Postale sur leurs futurs chèquiers et relevés bancaires.

Rien ne changera non plus dans les habitudes de la file d'attente au guichet, car La Poste n'a pas prévu de guichets dédiés à son activité bancaire.

Pour autant, l'attente au guichet ne devrait pas s'allonger, assure une porte-parole de La Poste. Selon elle, l'établissement a engagé depuis avril une réorganisation de ses agences pour fluidifier les files en dirigeant dès l'entrée les clients vers le guichet approprié ou les distributeurs automatiques.

"Nous voulons être une banque comme les autres sur le plan réglementaire, mais garder notre spécificité: être accessible, ouvert à tous et un acteur de la lutte contre l'exclusion bancaire avec des tarifs raisonnables", a promis cette porte-parole.

Même si sa maison-mère se défend de toute "ambition démesurée", l'arrivée de la filiale bancaire ne sera pas neutre pour ses concurrentes.

Pour un observateur, autoriser la création d'un nouvel établissement avec une telle force de frappe - 17.000 points de vente, à comparer aux 9.000 agences du Crédit Agricole - sur un marché déjà saturé, est de la "dynamite".

Le Crédit Agricole avait déjà déposé en septembre une plainte auprès de la Commission européenne dénonçant des aides d'Etat illégales. La Commission espère prendre une décision avant la fin de l'année.

Les banques sont vigilantes notamment sur les conditions financières qui vont lier la Banque postale et sa maison-mère, puisque La Poste mettra à disposition de sa filiale ses propres guichets et sa force de vente, dont 7.000 conseillers financiers

La Poste rajeunit ses bureaux et étoffe ses services

Article publié le 02 Novembre 2005

Par

Source : LE MONDE.FR

Taille de l'article : 499 mots

Extrait : La Poste va inaugurer jeudi 3 novembre un bureau rajeuni, censé dessiner les contours futurs de ses établissements. En 2007, dans 2 500 établissements rénovés, la clientèle devrait profiter d'horaires aménagés et de services étendus. Ce bureau pionnier, qui sera inauguré à Trélazé (Maine-et-Loire) par le PDG de La Poste, Jean-Paul Bailly, et son directeur général délégué au grand public, Christian Kozar, est le premier d'une série de 24 bureaux disséminés sur tout le territoire. Ils serviront de "laboratoires d'idées" pour la rénovation de 2 500 bureaux d'ici 2007, un chantier auquel La Poste va consacrer 770 millions d'euros.

La Poste maintiendra ses 17 000 points de vente

Article publié le 29 Avril 2005
Par Michel Delberghe
Source : LE MONDE
Taille de l'article : 607 mots

Extrait : Un accord a été signé avec l'Association des maires de France. LA BATAILLE des élus locaux, essentiellement des zones rurales, pour la défense des services publics de proximité est loin d'être gagnée. Mais la mobilisation n'aura pas été totalement vaine. Même si certains de leurs représentants le jugent « insuffisant » ou « incomplet », le protocole d'accord, signé jeudi 28 avril, par Jacques Péliissard, président de l'Association des maires de France (AMF), maire (UMP) de Lons-le-Saunier (Jura) et Jean-Paul Bailly, président de La Poste, fournit un premier élément de réponse à la revendication du maintien de 17 000 « points de contacts » de l'entreprise publique sur le territoire, bureaux, agences ou lieux de...

Une banque est née : La Poste

LE MONDE | 01.12.05 | 16h05 • Mis à jour le 01.12.05 | 16h05

Depuis mercredi 30 novembre à 19 heures, la France compte une nouvelle banque. Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), l'organisme de tutelle des banques, a annoncé qu'il accordait un agrément sans condition à "La banque postale", la nouvelle filiale de services financiers de La Poste. Cette nouvelle banque doit encore être agréée par la Commission européenne. Bruxelles pourrait rendre son avis le 7 décembre.

La décision du CECEI permet au réseau public postal de concrétiser un rêve vieux de plus de dix ans : être reconnu comme une banque à part entière, au même titre qu'une BNP Paribas ou un Crédit agricole, afin de pouvoir distribuer des crédits à large échelle. Même si La banque postale voit son activité limitée dans un premier temps aux crédits immobiliers sans épargne préalable, la structure pour distribuer des crédits à la consommation est désormais en place. Et il suffira d'un feu vert des pouvoirs publics pour que la filiale bancaire de La Poste élargisse son offre commerciale.

La naissance de La banque postale va modifier la donne sur le marché bancaire français, où neuf grandes banques à réseau se faisaient déjà concurrence. Doté d'un réseau potentiel de 17 000 bureaux de poste, le nouvel établissement possède plus de guichets que le numéro un du secteur, le Crédit agricole (9 000). Il possède aussi le plus grand nombre de clients, 28 millions d'individus, la grande majorité étant titulaires d'un Livret A (21 millions), la moitié détenant un compte-chèque (12 millions).

A titre de comparaison, les Caisses d'épargne affichent 26 millions de clients particuliers, le Crédit agricole 22 millions, la Société générale 7,4 millions et BNP Paribas 5,7 millions.

La future banque part cependant avec deux handicaps majeurs, par rapport à ses concurrents privés et mutualistes : un faible taux d'équipement en produits financiers et une moindre rentabilité. Les performances des services financiers de La Poste en 2005 ne sont d'ailleurs pas sans inquiéter son état-major : ils accusent un retard de collecte de 1,7 milliard d'euros (-40 %) sur l'objectif fixé au 30 septembre, en dépôt et en épargne, selon des documents transmis fin novembre aux cadres dirigeants. Les crédits immobiliers sont notamment en retard de 266 millions d'euros.

PEUR AUX BANQUIERS

L'arrivée de La banque postale continue cependant de faire peur aux banques. N'étant pas parvenues à empêcher la création de ce nouveau concurrent en France, elles portent leur combat à Bruxelles. La filiale bancaire de La Poste était ainsi à peine agréée, mercredi soir, que quatre grandes banques — BNP Paribas, la Société générale, le Crédit agricole et les Banques populaires — annonçaient, dans un communiqué, leur intention "d'engager une action conjointe à Bruxelles", contre la décision du CECEI. Elles dénoncent de multiples "distorsions de concurrence". Leur objectif est de mener la bataille sur le terrain du Livret A, considérant qu'il n'est plus légitime pour La Poste devenue banalisée de le distribuer. La Poste partage ce monopole avec les Caisses d'épargne.

Cette annonce ne paraissait pas entamer la bonne humeur des dirigeants de La Poste, mercredi soir. Devant des dirigeants du groupe, le président de La Poste, Jean-Paul Bailly s'est félicité d'avoir franchi "une étape majeure dans l'histoire du groupe La Poste". Cet agrément intervient, selon lui, "après plusieurs années où La Poste n'a cessé de se préparer activement à placer son activité de services financiers dans le droit commun". "J'avais depuis janvier la conviction que nous avons un bon dossier, précise-t-il, non seulement nous entrons dans le droit commun mais la création d'une nouvelle banque va élargir la concurrence en France."

La future Banque postale sera en ordre de marche le 2 janvier 2006, avec un plan de marche ambitieux : quadrupler ses bénéfices à l'horizon 2010. Doté de 2,5 milliards d'euros de fonds propres, ce nouvel établissement de crédit comptera 1 000 salariés mais s'appuiera sur les 7 500 conseillers financiers du réseau et les 20 000 opérateurs des centres financiers. Un plan de recrutement de 2 000 conseillers financiers supplémentaires est prévu sur deux ans, pour étoffer les équipes en tenant compte des départs en retraite prévus sur cette période. Ces conseillers recevront des cartes professionnelles les autorisant à faire du démarchage à domicile.

Techniquement, la création de la banque a conduit La Poste à changer tous ses imprimés. Un nouveau logo a été dessiné qui servira à la fois à la maison mère et à la banque. Le réseau est entièrement mobilisé sur le projet depuis plusieurs semaines : les chefs d'établissement ont réuni l'ensemble du personnel pour leur présenter La banque postale et ce qu'elle apportera au groupe. Une offre de produits financiers à tarifs préférentiels sera rapidement proposée aux 480 000 postiers, actifs ou retraités. Un train postal partira dans quelques jours de la gare de Lyon pour sillonner le pays et expliquer le projet aux Français.

Anne Michel

Article paru dans l'édition du 02.12.05



La banque postale secoue la concurrence

par Sarah Halifa-Legrand

Services - La Poste sera bientôt un établissement bancaire à part entière.

Challenges.fr | 17.11.2005

Haro sur la banque postale ! La décision, le 10 novembre, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) de poursuivre, le 22 novembre, l'examen du dossier avant de lui donner l'agrément n'a pas calmé la colère des banquiers français. Réunis sous la bannière de la Fédération des banques française (FBF), ils ont porté le combat à Bruxelles.

L'arrivée d'un nouvel intervenant fort d'un réseau de 17 000 points de vente, de 7 000 conseillers financiers aidés d'une armée de 35 000 guichetiers sur un marché très concurrentiel est déjà un motif d'irritation suffisant en soi. Mais ce qui exaspère les banques par-dessus tout, c'est le risque de concurrence faussée. Le nouvel établissement pourrait bénéficier d'aides cachées : des coûts de fonctionnement pris en charge par La Poste, la maison mère de la banque postale, des possibilités de refinancements à moindre coût grâce à la garantie de l'Etat et, surtout, une moindre exigence sur la rentabilité des capitaux et le compte d'exploitation.

Les voix du refus, cependant, ne s'expriment pas avec la même vigueur. Les plus hostiles sont les établissements mutualistes, le Crédit agricole en tête. Avec 70 % de son marché en zone rurale, le numéro un de la banque de détail est exposé directement à la concurrence de la banque postale. Les banques commerciales classiques, protégées par une clientèle plus urbaine, se montrent, elles, moins virulentes. Certaines, même, les plus pragmatiques, n'hésiteraient pas à étudier des partenariats industriels avec la banque postale... à l'avenir.

En fait, tous savent que la naissance de la banque postale est inéluctable. Mais ils veulent une contrepartie : la distribution du livret A aujourd'hui réservée à La Poste et aux Caisses d'épargne. Ce produit d'appel défiscalisé, dont la vente est rémunérée par l'Etat, fait déjà rêver toutes les banques.

Une force de frappe commercial

Etablissement : Banque postale

Nombre de points de vente : 17 000

Nombre de clients en millions : 28 (dont 12,3 détiennent un CCP)

Etablissement : Crédit agricole - Crédit lyonnais

Nombre de points de vente : 10 000

Nombre de clients en millions : 21,0

Etablissement : Groupe Crédit mutuel (avec le CIC)

Nombre de points de vente : 4 990

Nombre de clients en millions : 13,8

Etablissement : Caisses d'épargne

Nombre de points de vente : 4 700

Nombre de clients en millions : 26,0

Etablissement : Société générale - Crédit du Nord

Nombre de points de vente : 2 788

Nombre de clients en millions : 8,7

Etablissement : Banques populaires

Nombre de points de vente : 2 757

Nombre de clients en millions : 6,7

Etablissement : BNP Paribas

Nombre de points de vente : 2 200

Nombre de clients en millions : 6,0

Source : Challenges

Fort de son réseau de 17 000 agences et de ses 7 000 conseillers, la future banque postale sera un concurrent redoutable, notamment en zone rurale.

Banque

mes**finances.fr** - Les Echos week-end

■ Banque postale : le dossier d'agrément devrait être déposé avant la mi-juillet [18/05/05]

La future banque postale, issue de la branche «services financiers» de La Poste, comptera 1.000 salariés, dont 500 au siège parisien et 500 répartis sur l'ensemble du territoire. Les prestations bancaires des 35.000 guichetiers seront facturées à l'acte par La Poste.

L'effort commercial de la banque postale portera plus particulièrement sur les entreprises.

Les autorités bancaires risquent de passer un été studieux. Patrick Werner, directeur général délégué chargé des services financiers de La Poste, espère déposer un dossier d'agrément pour le futur établissement de crédit postal auprès du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) « quelque part dans la première quinzaine de juillet ».

« Nous escomptons recevoir l'agrément à l'automne, de manière à nous laisser le temps d'organiser les transferts d'activités vers la future banque. C'est ce travail technique que nous devons avoir terminé pour lancer l'établissement de crédit le 1er janvier au plus tard, ne serait-ce que pour des raisons d'arrêté comptable », a-t-il précisé hier, à l'occasion de la présentation des résultats 2004 des services financiers de La Poste.

A mesure que la date se rapproche, les contours de la future banque postale se précisent. A sa création, elle sera filiale à 100% de La Poste. « Il n'y aura pas de partenariat en capital pour la création de la banque postale », a souligné Patrick Werner. Elle comptera 1.000 salariés au total, dont 500 au siège, rue de la Fédération à Paris, et 500 répartis sur l'ensemble du territoire. Les premiers seront chargés des opérations bancaires, des opérations de marché pour compte propre et de la direction du marketing, « la plus importante en nombre », ainsi que des fonctions supports, de pilotage et enfin de contrôle. Les seconds se verront confier le contrôle opérationnel et l'animation commerciale.

L'effort commercial portera plus particulièrement sur les entreprises, le nombre de conseillers spécialisés dans ce segment de clientèle devant être renforcé d'ici à la fin de l'année - actuellement, 70 commerciaux suivent 40.000 PME.

Les 7.000 conseillers financiers et conseillers spécialisés resteront à La Poste - ils sont présents dans 3.500

bureaux -, sous la responsabilité des dirigeants du réseau, leurs prestations étant facturées à la banque.

« Pas de clef de répartition »

Les 18.500 personnes travaillant dans les back-offices (centres régionaux de services financiers) resteront aussi à La Poste, mais sous la direction de Patrick Werner. Idem pour les 1.200 informaticiens des services financiers. Quant aux 35.000 guichetiers multimétiers, « seul personnel non dédié qui travaillera pour le compte de la banque », leurs prestations seront facturées à celle-ci en fonction du temps qu'ils consacreront à la vente de services financiers. « Nous n'utiliserons pas de clef de répartition », a précisé Patrick Werner.

Concrètement, un prix à l'acte, déterminé sur la base des coûts de la comptabilité analytique de La Poste, sera facturé pour chaque opération (dépôt, retrait...).

Répondant aux critiques des banques sur la participation de fonctionnaires à la commercialisation des produits, Patrick Werner a indiqué qu'« un fonctionnaire n'est pas moins cher qu'un salarié du secteur privé ». Il a aussi précisé que « 45 % des forces de vente de La Poste sont des fonctionnaires ».

Une fois lancée, la banque espère poursuivre l'équipement de ses 28 millions de clients, dont 12,3 millions disposent d'un CCP. En 2004, 735.000 ont souscrit à un package de services. Désormais, 16 % des titulaires des CCP bénéficient d'un tel forfait, soit 2 millions de personnes. Dans le crédit immobilier, 4,8 milliards d'euros de prêts ont été accordés l'an dernier, soit une augmentation... de plus de 30 % en un an. Dès l'an prochain, la banque postale pourra distribuer ces crédits sans épargne préalable.

ALEXANDRE COUNIS

Banque

mes**finances**.fr . Les Echos week-end

■ Banque Postale va offrir des crédits à la consommation... aux postiers [03/10/05]

Alors que ni le contrat de plan ni la loi ne lui permettent pour l'instant de commercialiser des crédits à la consommation auprès de ses clients, le futur établissement de crédit va en proposer l'an prochain aux salariés de La Poste.

En attendant de pouvoir proposer des crédits à la consommation aux 61 millions de Français, La Banque Postale va en proposer aux 286.000 postiers. Alors que ni le contrat de plan 2003-2007 ni la loi de régulation des activités postales adoptée le 20 mai ne lui permettent pour l'instant de commercialiser ce type de crédits auprès de ses clients, le futur établissement de crédit envisage, dès sa création début 2006, d'en proposer aux salariés de La Poste.

« La Banque Postale a construit une offre spécifique qui permettra [aux postiers] de bénéficier de prêts immobiliers et de prêts à la consommation avec des conditions très avantageuses, indiquent dans une lettre interne le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, et le directeur général délégué chargé des services financiers, Patrick Werner. Cette offre, tout à fait compétitive par rapport à celles que les autres banques proposent à leur personnel, sera accessible à partir du 1er janvier 2006 à l'ensemble des personnels de La Poste, qu'ils soient employés par La Banque Postale ou non. » L'offre, baptisée « Privilège Postiers » sera dévoilée dans le détail « dès l'obtention de l'agrément » par la banque auprès du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Offre au groupe entier

En proposant cette offre en interne, La Banque Postale se met au niveau des autres banques, qui font bénéficier leurs salariés de divers avantages financiers. A un détail près : elle ne s'adressera pas à ses seuls salariés, mais à l'ensemble de ceux du groupe auquel elle appartient, soit 0,5 % de la population française. La mise au point d'une telle offre peut-elle aider La Banque Postale à se préparer au lancement d'une offre grand public en matière de crédit à la consommation ? « Ce n'est pas du tout le même univers en terme de scoring, que de prêter à ses salariés et à ses clients », tempère-t-on à La Poste.

Taux peu attractifs

La Poste propose déjà à ses salariés des « *prêts Poste à la consommation* » de trois types : des prêts à l'équipement (maximum de 8.000 euros sur quarante-huit mois à un taux hors assurance de 5,5 %), des crédits automobiles (maximum de 11.000 euros sur soixante mois à 5,5 %) et enfin des prêts de trésorerie (5.000 euros maximum sur quarante-huit mois à 4,9 %). Mais leur encours cumulé ne peut excéder 11.000 euros par emprunteur.

Les taux ne sont pas particulièrement attractifs. Et les postiers, pour en bénéficier, doivent avoir domicilié leurs revenus sur un CCP.

ALEXANDRE COUNIS

Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) a donné son accord sur la création de La Banque postale. Cette filiale bancaire de La Poste va pouvoir commercialiser une gamme élargie de produits financiers. L'institution "a considéré que la demande remplissait les conditions fixées par le Code monétaire et financier". Le président de l'opérateur postal public, Jean-Claude Bailly, a salué cette "étape majeure dans l'histoire" de l'établissement.

La nouvelle banque pourra se lancer, dès le 1er janvier 2006, sur le marché juteux des crédits immobiliés sans épargne, mais le crédit à la consommation lui restera inaccessible. Jusqu'à présent, il était impossible d'emprunter à La Poste de l'argent sans un PEL (plan d'épargne logement).

Mécontentement des banques

Inquiètes, quatre banques françaises traditionnelles ont décidé d'engager une "action conjointe" auprès de la Commission européenne. BNP Paribas, le groupe Banque Populaire, le Crédit Agricole et la Société Générale craignent, entre autres, la force commerciale dont bénéficie La Poste avec son réseau de 9 500 bureaux à travers toute la France.

L'Express du 17/05/2004
Menaces sur La Poste

par Georges Dupuy

Dans cinq ans, le monopole de l'opérateur postal public aura vécu. Une perspective qu'il aborde dans des conditions difficiles: à la baisse du trafic des plis classiques s'ajoute une concurrence internationale redoutable. Mais le groupe de Jean-Paul Bailly n'entend pas se laisser faire

Régis Blanchot, responsable de SUD-PTT, est un homme jovial mais déterminé. Le 13 mai, avec les autres leaders syndicaux, il a appelé les employés des 130 centres de tri postal à faire grève. Pour dire «non!» une nouvelle fois. Non à la rigueur salariale, non aux restructurations, non aux compressions d'effectifs (qui se traduiront, selon lui, par 10 000 suppressions d'emploi), non à la mort programmée du service public, non à la fin du monopole postal.

Que peut-il cependant faire contre ce cliquet irréversible qui s'est enclenché le 28 janvier dernier? Ce jour-là, le Sénat a adopté le projet de loi de régulation postale qui transpose les directives européennes libéralisant les services postaux. En clair, en 2009, n'importe qui pourra venir concurrencer la société nationale sur le marché français du courrier. La Poste est désormais au pied du mur. Venu de la RATP, Jean-Paul Bailly, le tout nouveau patron des postiers, ne se fait aucune illusion: même si, en 2003, La Poste a triplé ses bénéfices par rapport à 2002 (310 millions d'euros), depuis deux à trois ans, la bulle douillette dans laquelle le groupe vivait s'est tendue. Demain, elle risque d'éclater.

«La Poste n'aura pas assez de temps.
Elle a dix ans de retard»

Sans bruit, Internet et les technologies modernes ont commencé à ronger l'activité courrier, qui représente toujours 60% des rentrées du groupe. Cela ne serait qu'un moindre mal si le cher bon vieux monopole ne devait pas totalement disparaître, obligeant les postiers à enfiler leurs gants pour combattre systématiquement les champions étrangers, gros ou petits, qui veulent mordre dans le formidable gâteau de la lettre: 10,6 milliards d'euros en 2002.

Tout sera alors une question de souffle, de jeu de jambes, de rapidité et de masse musculaire. «Nous devons nous battre sur le double front des volumes et de la qualité. Sinon, lorsque nous ne bénéficierons plus du monopole, nos conditions économiques risquent de se dégrader», avertit Bailly. Déjà, ces dernières années, le courrier a fléchi. Christian Kozar, responsable de cette activité, table sur une baisse de 2 à 10% dans les trois années à venir. Les perspectives les plus noires font état d'un manque à gagner de 2 milliards d'euros.

Maigre consolation; partout en Europe, le pli classique cède du terrain. Selon une étude de l'Union postale universelle (UPU), la communication électronique devrait se développer de 5% par an dans les prochaines années. A ce rythme, en 2005, le courrier papier ne représentera plus que 15% de l'ensemble du marché des communications, pour 19% en 1999. Les spécialistes, eux, parient sur des baisses encore plus spectaculaires.

SMS, courriels, dialogues interactifs sur ordinateurs, photos et vidéos envoyés par portable, le monde rêvé par Christophe Aulnette est un vrai cauchemar postal. D'autant que le patron de Microsoft France prévoit l'arrivée prochaine d'une signature électronique reconnue comme preuve. Une attaque frontale contre le sacro-saint accusé de réception, cette bonne grosse vache à lait qui rapporte 800 millions d'euros par an.

Les menaces sont partout. Bonne année, mauvaise santé! La traditionnelle carte de vœux avec cœurs et clochettes dorées a du plomb dans l'aile. En décembre 2003, les abonnés de Wanadoo ont envoyé près de 95 000 cartes électroniques. Deux fois plus qu'en 2002. Certes, La Poste n'a pas tardé à réagir. Outre ses propres e-cards, elle propose maintenant Maileva: vous tapez votre texte sur Internet et le groupe se charge de l'imprimer, de le mettre sous enveloppe et de le distribuer.

Mais l'offensive la plus spectaculaire est partie en 1996 d'un petit immeuble de huit étages en verre et acier, situé au Mans. Le nid du GIE Sesam-Vitale. Après des débuts difficiles, la carte verte de santé aligne aujourd'hui les chiffres de son formidable succès: 150 000 professionnels concernés et 70 millions de feuilles de soins électroniques émises chaque mois. Indéniablement, Sesam-Vitale plaît. Seule La Poste fait la tête. Pensez donc: à raison de 50 centimes d'euro économisés par feuille de soins, ce sont 420 millions d'euros qui sont passés sous le nez des postiers.

L'Etat a également planté quelques banderilles dans les flancs de sa société nationale. Sans bruit, l'administration électronique avance ses pions. En un an, le nombre des déclarations de revenus remplies sur le Net a été multiplié par 5, pour atteindre les 500 000. A présent, l'objectif est le million. Pour arriver à ses fins, le ministère des Finances s'est lancé dans un marketing digne du secteur privé. Le cachet de la poste ne faisant plus foi, le contribuable dématérialisé bénéficie d'un allongement des délais, et il ne doit plus fournir de justificatifs. Bien mieux: l'Etat lui accordera une remise d'impôts de 10 €. Rusé, non?

«Nous n'avons aucune visibilité d'ici à quatre ou cinq ans», reconnaît Bailly. Pas facile de réfléchir à l'avenir dans un contexte si chahuté. Une chose est sûre: du côté du courrier classique, les jeux seront faits le 1er janvier 2009. Ce qui laisse quand même près de cinq ans pour se préparer. A Paris, dans son immense bureau ouvert sur les frondaisons du Luxembourg, Gérard Larcher, sénateur UMP des Yvelines, grand expert postal et futur ministre délégué aux Relations du travail, dénonçait l'illusion d'optique: «La poste française n'aura pas assez de tout ce temps. Elle a dix ans de retard.»

Beaucoup plus que celle des Pays-Bas, aujourd'hui cotée à New York, c'est la Deutsche Post (DP) qui effraie les postiers européens. Qu'il s'agisse des patrons ou des syndicalistes, comme Régis Blanchot, qui dénonce «la tentation du libéralisme à l'allemande».

Rien n'aurait été fait sans la poigne de fer de son président, Klaus Zumwinkel. Lié au chancelier Kohl, cet ancien du cabinet de consultants américain McKinsey a mené l'ouverture du capital, qui devrait être complète en 2005, et dirigé l'internationalisation de DP. En tout, 6,5 milliards d'euros investis par cette entreprise à travers la planète - des Etats-Unis à la France, d'un petit distributeur de colis polonais au géant de la messagerie rapide DHL - pour accoler à son nom deux lettres supplémentaires: WN comme World Net. Tout un programme!

Maintenant, Zumwinkel se sent prêt pour la grande bagarre de 2009. Sûr que DPWN bénéficiera d'une productivité incomparable qui lui permettra de résister à ses concurrents en Allemagne et d'offrir des tarifs alléchants sur les marchés étrangers. Tout ce qui pouvait être passé à la paille de fer l'a été. Ou le sera. En Allemagne, DPWN ne possède plus que 5 000 bureaux en propre et 7 000 sous-loués à des petits commerçants. Ses 87 centres de tri comptent parmi les plus modernes d'Europe. Alors que la restructuration s'est déjà traduite par la suppression d'environ 150 000 emplois en Allemagne (un massacre à la tronçonneuse camouflé derrière les chiffres de l'internationalisation), le groupe de Bonn a annoncé en 2001 une petite révolution. En 2005, il ne gardera que la distribution des lettres. Ce régime d'acier a permis à DPWN de dégager en 2003 un bénéfice de 1,3 milliard d'euros pour un chiffre d'affaires de 40 milliards. De quoi rouler des mécaniques.

«La situation politique suisse ne nous donne pas la flexibilité nécessaire dans un environnement de concurrence croissante», commente Jean-Pierre Streich, responsable international de La Poste suisse. Conséquence: les postiers suisses ont dû jouer finement. Leur stratégie passe par une alliance défensive avec les Néerlandais sur le marché intérieur suisse, des partenariats noués notamment en Italie ou en Allemagne, des achats ciblés comme US Post Mail aux Etats-Unis, le développement de franchisés en Espagne ou en Asie et la construction de bases logistiques sur des aéroports internationaux, tel Heathrow, en Grande-Bretagne. Streich explique les bonnes performances internationales de son groupe par l'image même de la Suisse: sérieux, ponctualité, qualité et taille humaine.

«Est-ce que la Deutsche Post ira comme nous dans les zones sensibles ?»

Un local en préfabriqué installé dans une zone industrielle de la grande banlieue lyonnaise, un centre de tri manuel opéré par deux ou trois jeunes femmes, un sous-traitant pour transporter les sacs postaux jusqu'à Genève, d'où ils seront soit distribués en Suisse, soit envoyés dans le réseau international: La Poste suisse France ne paie pas de mine. En 2002, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros à la barbe des Français et elle s'appête à ouvrir une antenne du côté de Marseille.

Officiellement, le courrier international n'est libre que depuis le 1er janvier 2003. Officieusement, la concurrence bat son plein depuis une quinzaine d'années. Par bonheur, l'Union postale a mis fin au piratage qui sévissait dans les années 1980. En 2004, on se bat comme chiens et chats sur les tarifs et sur les services. Ici, c'est le néerlandais TPG qui fait

les yeux doux aux gros routeurs provençaux en leur proposant une collecte gratuite. Là, c'est DPWN qui a remporté le traitement du courrier d'Yves Rocher destiné à l'Allemagne.

Bien sûr, l'international ne représente que 8% des activités de La Poste, mais les Français ne peuvent plus se permettre de baisser la garde. Direction le hub postal de Roissy, un bâtiment dont chaque étage est grand comme trois terrains de foot. A plein régime, les chaînes de tri automatique traitent, notamment, 1,6 million de petits formats par jour. De quoi pousser sérieusement en mêlée. «En matière de perte de marchés, il n'y a pas de petits chiffres», assène Raymond Redding, responsable opérationnel du courrier.

Tenir ferme est d'autant plus vital que l'international permet de mettre un pied dans la porte des grandes entreprises. Sans parler des multinationales qui, comme Procter & Gamble ou Disney, ne veulent plus avoir affaire qu'à un seul prestataire européen, le courrier commercial, principalement le marketing direct, est l'un des rares secteurs papier en expansion régulière. Comment, dans ces conditions, les principaux concurrents de La Poste ne voudraient-ils pas accrocher le juteux business des grands comptes? En 2003, les 40 groupes formant ce club hypersélect ont assuré 60% du chiffre d'affaires de la société de Jean-Paul Bailly.

Le premier de la classe se nomme Redcats: 10 millions de clients, une demi-douzaine de catalogues - de la Redoute à Cyrillus - et des envois qui se chiffrent par centaines de millions chaque année. Cette filiale du groupe Pinault-Printemps-Redoute est devenue son propre routeur, qui met sous enveloppe, affranchit et trie. Autant d'économies réalisées dont Patrick Terrier, directeur des opérations, ne dira rien. Mais, selon plusieurs sources, le courrier peut représenter jusqu'à 30% des coûts de la vente à distance. On comprend, alors, que les tarifs et la qualité soient au cœur des débats.

Chez Axa France, Catherine Aragon, directrice logistique, est directe: «Pour nous, le courrier est stratégique. Nous étudierons donc, demain, des offres concurrentes de celles de La Poste si elles nous garantissent le maximum de services, un maillage territorial complet, à des tarifs compétitifs.» L'enjeu: 50 millions de plis par an traités dans deux usines à courrier. Déjà, les Allemands et les Néerlandais ont fait un tour de piste chez l'assureur.

Pour voir, bien sûr. Mais le temps presse plus qu'il n'y paraît. En mai 2004, La Poste commence tout juste à se donner de l'air. Ses marges de manœuvre sont encore étroites. Le courrier est avant tout une activité de main-d'œuvre: la masse salariale représente 80% des dépenses, et la distribution du courrier équivaut à la moitié des coûts. Alors, «pour atteindre la rentabilité maximale qui permet de proposer de très bonnes conditions de prix, il faudrait avoir seulement de gros volumes à distribuer uniquement en ville et dans des immeubles collectifs», analyse un postier lillois. On peut toujours rêver.

Jean-Paul Bailly, lui, est un pragmatique. Il sait que faute de pouvoir jouer - maintenant - sur les effectifs (une réflexion est en cours pour savoir comment remplacer les 140 000 postiers qui partiront à la retraite dans les dix ans à venir), il doit modifier profondément la vieille organisation. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie enfonce le clou: «La Poste est condamnée à se moderniser si elle veut satisfaire ses clients.» On en est loin: les unions de consommateurs croulent sous les plaintes concernant les délais d'acheminement. Aussi l'un des premiers objectifs du nouveau contrat de plan 2004-2010 est-il d'arriver à 85% de J + 1 (un jour après le dépôt dans une boîte aux lettres) en 2007.

Du passé faisons table rase: l'ambition est de renforcer l'automatisation du tri pour donner plus de temps au travail de distribution. Quitte à ce que les syndicats dénoncent l'allongement des tournées et les vélos chargés comme au Vietnam. Ce n'est qu'un début. En 2010, 90% des interventions seront mécanisées, pour 60% aujourd'hui. L'avenir de La Poste se trouve dans le centre du courrier de Rillieux-la-Pape, dans la banlieue de Lyon, sous la forme d'une machine blanche de 5 à 6 mètres de longueur. Cette petite merveille de lecture optique peut traiter jusqu'à 10 000 plis à l'heure alors qu'un stakhanoviste du tri manuel ne dépasse guère les 800. Pour optimiser davantage la machine, Jean-Christophe Campigli, directeur du centre de Rillieux, doit maintenant fusionner avec deux autres bureaux de distribution.

Partout en France, Bailly bat et rebat les cartes. D'ici à 2007, La Poste investira 3,4 milliards d'euros dans sa modernisation et sa réorganisation. Les centres de tri et de distribution vont ainsi désertier le cœur des villes encombrées pour gagner les nœuds autoroutiers ou ferroviaires. Une logistique destinée à appuyer ce qui peut être considéré comme une série de petites révolutions culturelles à destination des entreprises: la collecte et le suivi du courrier, mais surtout «Tem'post». Ce nouveau service, qui garantit des délais de distribution sous peine de pénalités, est d'autant plus apprécié que les entreprises ont été associées à sa définition.

«La Poste a fait de très gros progrès, mais la route est encore longue», commente Patrick Terrier chez Redcats. Cependant, l'ouverture de 2009 ne signifie pas que les grands comptes passeront massivement à l'ennemi. Le groupe de Jean-Paul Bailly détient un avantage majeur sur ses éventuels challengers: son réseau de distribution finale. Un responsable de la VAD (vente à distance) commente: «Quels que soient les tarifs appliqués aux villes importantes, si je ne peux pas atteindre mes clients du Massif central, cela m'intéresse beaucoup moins.»

Vouloir se battre dans les Cévennes ou sur le plateau de Millevaches coûtera cher. Très cher. En 2003, l'activité courrier de La Poste s'appuyait sur 150 000 boîtes aux lettres, 3 000 bureaux de distribution, 1 000 camions, 40 000 fourgonnettes, 20 000 vélos et Mobylette et 100 000 facteurs, dont 20 000 à pied. Un postier interroge: «Est-ce que la Deutsche Post ira comme nous dans les zones sensibles où nos employés sont, parfois, accueillis avec des seringues et des pierres?» La question est sérieuse. Dans l'état actuel des choses, les concurrents de La Poste pourraient très bien se contenter de mordre dans les activités les plus rentables. En laissant au groupe d'Etat le soin d'assurer l'activité la plus ingrate et la moins rentable: la distribution du courrier au même prix, six jours sur sept, dans les zones les moins peuplées. Pourquoi donc le groupe de Jean-Paul Bailly serait-il le seul à supporter les 500 millions d'euros que lui coûte

l'obligation de service postal universel? Gérard Larcher affirme: «Il appartiendra au régulateur de faire payer les services de La Poste utilisés par ses concurrents.» Un rééquilibrage d'autant plus nécessaire que Jean-Paul Bailly croit à une guerre de niches.

Les niches, Christian Claire connaît. De Hyères à Sanary-sur-Mer, sa société, Direct Courrier, collecte et distribue environ 500 000 plis par jour. Sans compter 100 000 lettres envoyées par le canal de La Poste. «Je rends des services hors monopole», plaide Claire, qui travaille avec des notaires, des bureaux d'études, des assurances et des syndicats. Pour le moment, avec une rentabilité de 15%, tout se passe plutôt bien. Comme une lettre à la poste.

Post-scriptum

Les consommateurs allemands se plaignent que la Deutsche Post a sacrifié les délais d'acheminement sur l'autel de la productivité. La DP jure que 95% des lettres arrivent un jour après le dépôt, mais l'Office allemand de régulation postale estime que les vrais chiffres avoisinent 85%. Ce qui est encore nettement supérieur aux performances françaises: environ 77%.

Enjeux : Banque Postale : le cheval de troie de la privatisation

NE BANQUE DE PLUS, POUR QUOI FAIRE ?

La création d'un nouvel acteur de poids (100 Milliards d'euros au bilan) sur le marché bancaire relève du superflu. A l'heure où les grands établissements financiers se mènent une guerre sans merci, l'offre bancaire est loin de s'enrichir pour les usagers. L'actualité nous rappelle chaque jour les frais de ces manœuvres avec des prestations opaques et lourdement tarifées. Seuls les services financiers de La Poste se sortent honorablement des comparatifs. Et on voudrait qu'ils mutent pour se rapprocher des concurrents, de leurs tarifs et de leurs méthodes.

La Poste a un statut particulier au même titre que le Trésor Public ou la Caisse des Dépôts et Consignations, elle ne l'a pas acquis par hasard mais à la mesure des missions qui lui furent confiées par la nation pour assurer les ' services financiers ' aux particuliers, à tous les particuliers en tous points du territoire.

Ces missions sont plus que jamais d'actualité à l'heure où les banques et le gouvernement se rejettent la patate chaude de l'exclusion bancaire en prenant bien soin d'éviter le sujet de La Poste. Pour les banques, les exclus représentent un marché, on l'a constaté avec l'odieuse présentation cet été 2005 des ' packs de base ' au ministre de l'économie, ils tournent tous autour de 40 euros par an ! (voir rapport sur l'exclusion bancaire du conseil de la concurrence)

Aux termes du projet de création, La Banque Postale répondrait en tous points à la réglementation bancaire en vigueur principalement des contraintes en termes d'organisation, de garanties de solvabilité, de sécurité des procédés, mais surtout à des critères de rentabilité induisant des conséquences sur le volume de sa masse salariale ou la segmentation de ses clients. Mieux vaudra être riche et bien portan Coté business, c'est moins reluisant car les aspirants banquiers ne pourront ni faire de crédit à la consommation ni vendre d'assurance dommage comme les ténors du marché. La Banque Postale sera sur la ligne de départ avec un boulet à chaque pied !

UNE BANQUE EN FORME D'USINE A GAZ

Passés maîtres dans l'art de la désorganisation et des restructurations, les stratèges de La poste ont concocté un véritable chaos organisationnel.

La Banque Postale serait composée d'un millier d'agents sur les 60 000 concernés par l'activité SF de La Poste. Pour exécuter ses missions, cette société anonyme de droit privé (le donneur d'ordre) aurait recours aux moyens matériels, à l'immobilier et aux fonctionnaires et salariés d'une entreprise publique (le sous-traitant). La rémunération des services prestés par le sous traitant La Poste se ferait dans le cadre de conventions de service. Les conventions porteraient sur le paiement intégral des traitements et salaires des agents relevant purement du domaine SF (agents des CRSF, forces de vente, informaticiens), sur le paiement 'à l'opération' des guichetiers du réseau, sur la location du réseau informatique, des locaux, le paiement du courrier, etc...

D'une entreprise publique intégrée dont les économies d'échelle fondent l'efficacité et la rentabilité, on va construire quatre entreprises séparées par métier (courrier, colis, réseau grand public et banque). On va donc multiplier les procédés et organisations parallèles (c'est l'objet de Performances des fonctions Transverses), donc les coûts. Il y a bien un choix délibéré de sacrifier La Poste.

SUD PTT se tient au premier plan pour dénoncer les aberrations de ce système

LA PILLAGE DES BIENS PUBLICS

La création de la banque postale se fait au prix du pillage des ressources patrimoniales et financières de l'entreprise publique. Il ne faut pas oublier que c'est la collectivité qui a financé l'administration postale, bien commun qui est devenu le premier service public de proximité. L'Etat, acquis à la démarche libérale, cautionne largement l'opération en publiant un décret en Août 2005 qui consacre le transfert des biens, droits et obligations de La Poste vers Le domaine privé au 31 décembre 2005. A terme, c'est bien sur le livret A qui est dans le collimateur avec sa banalisation réclamée à corps et à cris par le milieu bancaire comme compensation à la création de La Banque Postale.

La Banque Postale constitue une étape qu'il faut combattre à tous prix. C'est 25% du chiffre d'affaires de La Poste qui basculent dans le privé, c'est aussi l'ouverture de 49% du capital à l'image du scénario de France Telecom. Mais ici les dégâts sur les personnels seront considérables avec des effectifs de 60 000 agents dans lesquels les patrons de La Poste vont tailler à coups de serpe. Les déclarations des parlementaires au sujet des agents laissent peu de doute sur le sujet (avis de la commission des finances du sénat 27/01/2004). Les usagers ne seront pas en reste avec une sélection sans états d'âme de la clientèle la plus 'juteuse'.

LES SERVICES FINANCIERS DE LA POSTE PEUVENT EVOLUER, EN REPONDANT REELEMENT AUX BESOINS DES USAGERS

SUD PTT n'a pas vocation à donner de conseils en matière bancaire ou à cogérer La Poste, mais nous sommes au fait des besoins de la collectivité, de ce qui peut se faire pour y répondre, en France comme en Europe.

La clientèle jeune fuit La Poste faute d'offre de crédit ? La tutelle pouvait parfaitement autoriser La Poste à proposer des prêts étudiants bonifiés à l'image de ce qui se fit lors de l'opération 'ordinateur à 1 euro'. Plus de cinq millions de français sont exclus du droit au crédit, là aussi il y a des pistes en matière d'offre aux clientèles défavorisées à l'image des expériences de micro-crédit qui ont fait leurs preuves.

La politique du logement social est au point mort et 15 millions de français sont exclus du crédit immobilier, La Poste et les institutions du secteur financier public sont des acteurs majeurs mobilisables pour une politique active d'insertion et

d'accession à la propriété.

Le tissu des PME trouverait par ailleurs un partenaire de choix pour ses projets avec La Poste, présente en tous points du territoire.

Rien ne justifie économiquement le projet de banque postale.

L'ADDITION S'IL VOUS PLAÎT

3,4 milliards d'euros pour Cap Qualité Courrier, 770 millions d'euros pour Cap Relations Clients, pour La Banque Postale, mystère et boule de gomme!

Contrairement aux grands projets de La Poste dont nos patrons agitent les budgets comme des talismans pour conjurer le mauvais sort, le montant de l'opération banque postale n'est pas divulgué. Pourtant cette dépense dont tout le monde se passerait bien avoisine selon nos calculs 1 milliard d'euros (500 millions rien que pour les systèmes d'information). L'accompagnement du projet par des cohortes de consultants bancaires, l'externalisation massive des processus et des ressources informatiques, les frais juridique des conventions de services sont autant de dépenses générées par l'opération. Et la banque n'est pas encore ouverte !

LES PERSONNELS SONT EN PREMIERE LIGNE

Politiquement ingérable pour une Direction de La Poste qui dégaine dès qu'on lui parle social, le transfert massif de personnels vers La Banque Postale est hors de question dans l'immédiat. Ce sont donc un millier de personnes qui basculeront dans la filiale de droit commun, avec reformation du contrat de travail pour les salariés et détachement pour les fonctionnaires. Les modalités de ces transferts sont indiquées aux agents intéressés dans des petits documents ludiques 'RH'INFO' en ligne sur l'intranet de La Poste. Cette communication orientée et partielle ne doit pas faire oublier qu'à moyen terme c'est l'intégralité des personnels des services financiers qui serait transférée. D'ici là, le système bancal et inefficace prévu début 2006, aura eu le temps de générer de considérables dégâts. Ce seront des patrons aux abois qui annonceront alors des plans sociaux provoqués par 'une mauvaise conjoncture du marché' ou 'le comportement versatile et méfiant des clients'. La Poste a déjà connu ça dans le domaine du colis en 2003 et 2004 avec les plans sociaux de DPD France, TAT EXPRESS, la fermeture de GEOPOST LOGISTICS et tout récemment les 500 suppressions d'emploi chez CHRONOPOST, croyez vous que nous avons entendu un mea culpa ? Faut pas rêver, alors refusons le cauchemar de la banque postale.

La Poste - Banque postale : Tout à craindre pour le personnel et les usagers

La loi de régulation postale qui vient d'être votée prévoit la création d'une banque postale qui remplacera les services financiers de La Poste. Cette décision est lourde de menaces, aussi bien pour les employés de ces services financiers que pour les usagers aux revenus les plus faibles.

Actuellement, ces services financiers gèrent les comptes chèques postaux (CCP), les livrets d'épargne A et B, ainsi qu'un certain nombre de produits comme l'épargne logement, des CODEVI ou des SICAV. Mais bon nombre d'autres opérations bancaires leur étaient jusque-là interdites. C'est ce qui va changer avec cette banque postale, avec pour commencer la possibilité de faire des prêts au logement sans épargne préalable. Etant désormais en concurrence avec les autres banques, on peut prévoir que la future

banque postale ne tardera pas à privilégier, comme ces dernières, la fraction la plus aisée de sa clientèle, ayant l'envie et les moyens d'acheter ces produits financiers.

Or jusqu'à présent les bureaux de poste étaient, pour les plus démunis, en particulier pour ceux qui touchent des petites allocations comme le RMI, le seul moyen de pouvoir toucher leur argent, ou même une partie de la somme, pour n'avoir pas trop sur eux. Beaucoup utilisent un livret A comme d'autres un compte courant, ou comme une sorte de "porte-monnaie". Une fois devenus une "banque" comme les autres, les services financiers de La Poste ne tarderont pas à imiter leurs concurrentes, en écartant des clients qui ne leur rapportent pas assez, et qui leur coûtent trop en multipliant les petites opérations.


Cette perspective est d'autant plus prévisible que l'établissement de crédit postal, comme la loi désigne la future banque, sera une filiale de La Poste, ouverte aux capitaux privés. Bien sûr, le gouvernement précise que la part de l'État ne pourra descendre en dessous de 51%. Les salariés de France Télécom avaient entendu en leur temps cette même chanson. Le patronat bancaire, lui, ne s'y trompe pas. Il a longtemps fait pression contre la création de cette banque postale, inquiet de l'arrivée d'un concurrent, ayant de plus à sa disposition le réseau que constituent les bureaux de poste, bien plus présent sur le territoire. Mais puisque cette banque postale va de toute façon voir le jour, il en réclame déjà le contrôle. "La seule vocation de la banque postale à l'avenir est d'être privatisée", a déclaré sur LCI le président de la Fédération française bancaire.

Le personnel des services financiers a là de quoi s'inquiéter. Certes, La Poste n'a pas attendu la nouvelle loi pour fermer des centres de chèques postaux, tout comme elle supprime allégrement des bureaux de poste ou des centres de tri du courrier. Au cours des dix dernières années, les effectifs des CCP sont passés de 32000 à moins de 20000 personnes aujourd'hui. Mais dans la course à la rentabilité et à la privatisation qui s'engage, la création de la banque postale risque fort de se traduire par une aggravation des conditions de travail et par de nouvelles réductions d'effectifs. Un rapport de la Cour des comptes précise que, pour le même travail, les banques privées n'emploient que 7500 personnes, contre près de 20000 à La Poste, et déplore le manque de rentabilité de cette dernière.

Loin d'être une simple réorganisation économique destinée à autoriser La Poste à faire quelques opérations bancaires de plus, comme voudrait le faire croire le gouvernement, la création de cette banque postale s'annonce comme une offensive aussi bien contre le personnel que contre les usagers les moins fortunés.

Daniel MESCLA

La Poste et la fin du monopole

Le tableau de bord de La Poste		
Chiffre d'affaires 1999 du groupe La Poste :	Plus de 100 milliards de francs	Dont (en milliards de francs) : > courrier 64 > services financiers 23 > colis et logistique 13
Effectif :	310 000 personnes	Dont : > 89 000 facteurs
Une journée à La Poste, ce sont :	60 millions de lettres distribuées > 1 million de colis > 3,5 millions de clients accueillis dans 14 000 bureaux > 3 300 nouveaux livrets A ouverts	Dont > 9 sur 10 émanent d'une entreprise 

Le handicap le plus criant de La Poste, ce sont ses 14 000 bureaux

Certes, Martin Vial attend beaucoup du commerce électronique, qui devrait tirer vers le haut le trafic des colis postaux. Mais pas de quoi produire des profits faramineux. Surtout, La Poste a accumulé un retard terrible de modernisation. Elle traîne comme un boulet un réseau surdimensionné de 14 000 bureaux, hérité du passé, totalement inadapté à l'Europe de l'an 2000. Et la qualité du service n'est pas à la hauteur des attentes des clients. Le handicap le plus criant de La Poste, ce sont ses 14 000 bureaux. «Leur nombre n'a quasiment pas bougé depuis 1914, à une époque où les facteurs faisaient leur tournée à pied ou à bicyclette», souligne le sénateur Gérard Larcher, auteur d'un volumineux rapport titré «Sauver La Poste» et l'un des seuls élus à oser tenir un discours critique sur le sujet. La Poste n'a tout simplement pas suivi le mouvement d'exode rural, ce qui fait qu'aujourd'hui elle compte beaucoup trop de petits établissements dans des départements déserts (1 pour 990 habitants en Lozère), mais doit faire face à de longues files d'attente aux guichets des grandes villes (1 bureau pour 15 000 habitants en Seine-Saint-Denis). Les bilans d'activité sont accablants. 3 000 bureaux fonctionnent en réalité moins de deux heures par jour. Pourquoi cette incroyable rigidité? Aucune explication rationnelle ne tient la route. 90% du chiffre d'affaires de La Poste est réalisé par les 7 000 bureaux les plus actifs. Et l'entretien de ce réseau archaïque lui coûte une fortune: 4,5 milliards de francs par an. Deux fois et demie ses bénéfices de 1999!

La seule justification de cet état de glaciation est de nature affective. «Les Français et les élus locaux manifestent un attachement viscéral envers La Poste», avance le sénateur Larcher. C'est cette présence quotidienne, dans le moindre hameau, qui rend La Poste si populaire. Dans les villages dépeuplés, où la SNCF a depuis longtemps remplacé le train par un autocar, où l'école a fermé, où le boucher passe en camionnette, le facteur est perçu comme le dernier représentant de la République, le dernier lien social. Mais cet attachement est cruel pour l'entreprise, qu'il empêche de vivre avec son temps. «L'amour des Français pour leur facteur, c'est le baiser de la mort pour La Poste», affirme l'un de ses anciens dirigeants. Alors, sur le terrain, pour tenter de limiter les dégâts, La Poste bricole. Essaie de dialoguer avec les élus. Invente des solutions «bout de ficelle». Depuis sa nomination à la tête du département de la Creuse, en mai 1996, c'est ce que n'a cessé de faire Annie Billard, une quinquagénaire mince et énergique. Elle a déployé des trésors de créativité pour maintenir en activité ses 100 bureaux, qui desservent une maigre population de 131 000 habitants. Et pourtant, si elle s'en était tenue aux strictes règles comptables, si La Poste avait été une entreprise comme les autres, Mme la Directrice aurait dû en fermer plus de la moitié, en sous-activité chronique. Sachant que ce n'était pas politiquement acceptable, Annie Billard s'y est prise autrement. Elle a regroupé les facteurs dans les établissements les plus actifs, diminué les horaires d'ouverture des guichets les plus languissants. C'est ainsi que depuis un an et demi, par exemple, Christine Prudhomme se partage entre deux minuscules guichets, dans sa 4 L jaune délavée par les ans. Le matin à Blessac (un petit village de 500 habitants, à 5 kilomètres à peine d'Aubusson), l'après-midi à Fournaux (600 habitants), quelques kilomètres plus loin. «Avant, je restais toute la journée à Blessac, où je ne voyais pas passer grand monde.» Ce matin-là, une dame est venue déposer 300 F sur son CCP et un monsieur a acheté deux timbres à 3 F.

Néanmoins, ce petit aménagement d'horaires a été mal vécu dans le village. «Les gens ont râlé. Ils craignaient que le facteur ne passe plus», se souvient Christine. Beaucoup de Français, qui croient

encore que les postiers sont payés par leurs impôts (alors que le timbre suffit aux besoins de La Poste depuis 1923), sont intimement persuadés que, si «leur» bureau ferme, «leur» facteur n'assurera plus sa tournée. Alors qu'en réalité la distribution des lettres est plus efficace lorsque les tournées de facteurs partent d'un bureau central plutôt que de minuscules établissements. Avec les élus locaux, Annie Billard a recherché des solutions innovantes, en regroupant notamment plusieurs services publics dans un même lieu, de façon à partager les frais de fonctionnement. C'est ainsi que, dans la rue principale du village de Genouillac (780 habitants), un bâtiment tout neuf sera inauguré cet automne. «Centre d'accueil et de ressources», il regroupera La Poste, un espace d'accueil touristique, un distributeur de billets, un point d'information jeunesse, un service emploi-formation, un écrivain public payé par le conseil général et une bibliothèque. Coût du projet: 2,6 millions de francs. Dépense pour La Poste: zéro. Mais les maires ne sont pas tous aussi riches que celui de Genouillac, qui a la chance d'avoir un gros industriel installé dans sa commune. A l'échelle de la France (et à celle des problèmes de La Poste), ces projets de maisons de services publics sont encore beaucoup trop rares. A défaut de pouvoir sérieusement réduire ses coûts, La Poste fait tout pour gagner quelques sous, attirer un peu plus de trafic à ses guichets. Dans les campagnes, on voit des facteurs livrer des bouteilles de gaz, des médicaments, des plateaux-repas pour les personnes âgées. Des emplois-jeunes ont été créés pour aider les gens à remplir leurs formulaires administratifs. On a installé des Minitel reliés au serveur de l'ANPE et un millier d'ordinateurs reliés à Internet... Mais, au fond, est-ce plutôt à la postière de vendre des brioches ou à la boulangère de vendre des timbres?

De vices résistances

L'autre problème de fond de La Poste, crucial dans un univers plus concurrentiel, c'est sa mentalité: pas vraiment tournée vers le client. Chez les postiers, et en particulier les 230 000 fonctionnaires, la qualité de service est un sujet qui fâche. A la moindre critique, ils brandissent comme un étendard leur attachement au service public. Pourtant, dans ses documents internes, la direction de La Poste n'hésite pas à mettre les points sur les «i». Selon des sondages Ipsos et Sofres qu'elle a fait réaliser, seulement 30% des entreprises et 35% des particuliers se disent «tout à fait satisfaits» des services de La Poste. Objectif fixé par la direction à l'horizon 2002: 50% de clients très satisfaits. Autre point noir, les délais d'acheminement du courrier sont moins bons que ceux des grandes postes européennes. Seulement 81% des lettres arrivent à leur destinataire le lendemain de leur expédition, contre plus de 90% en Allemagne ou aux Pays-Bas. Mais toutes les tentatives pour améliorer les performances se heurtent à de vives résistances. Cette année, La Poste a subi plus d'un millier de grèves locales, déclenchées à l'occasion des négociations sur les 35 heures. Principal point de friction, la tournée du facteur le samedi. Que réclament les clients de La Poste? Que les courriers publicitaires arrivent dans les boîtes aux lettres le samedi. Si le prospectus pour Carrefour est distribué le lundi, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Idem pour les factures, car c'est le week-end que l'on traite ses paperasses. Or cette clientèle de grandes entreprises, La Poste veut la chouchouter. Si elle n'est pas satisfaite, elle n'hésitera pas à passer à la concurrence. La direction veut donc saisir l'occasion de la réduction du temps de travail pour remettre à plat les horaires, accorder un jour de congé supplémentaire le lundi ou le mardi, jours creux, et renforcer la distribution du samedi. «Dans les grandes villes où ils avaient déjà un régime de travail comportant un samedi libre sur deux, il était indispensable d'assurer un service aux clients identique à celui des autres jours de la semaine», explique Georges Lefebvre, directeur des ressources humaines.

Les facteurs, eux, ne l'entendent pas du tout de cette oreille. Pas question pour eux de remettre ça en cause pour de vulgaires prospectus! Certaines grèves, comme à Nice ou à Toulouse, ont été dures. Elles se sont généralement soldées par des compromis. Les facteurs ont conservé leur samedi de repos, et La Poste a embauché du personnel supplémentaire pour distribuer la publicité. Une politique de l'autruche qui n'est pas faite pour calmer les tensions entre fonctionnaires et contractuels (voir l'encadré). Mais Georges Lefebvre touche du bois. Il n'y a pas eu de grande grève à La Poste depuis 1998, et c'est là-dessus que la direction est jugée par l'Etat, son actionnaire. Bien plus que sur ses bénéfices. Surtout, pas de vague sociale... Autre indicateur révélateur des failles dans la qualité de service, le nombre insuffisant de personnes au contact des clients. Dans les services financiers, seulement 46% des agents de La Poste le sont. Au Crédit agricole, ils sont 65%. Malgré d'importantes réductions d'effectifs dans les centres de traitement des CCP, malgré l'automatisation des centres de tri, malgré la privatisation des ateliers garages où, hier encore, 1 200 mécanos entretenaient les voitures jaunes, il y a encore beaucoup trop de petites mains occupées à des tâches administratives, et pas assez derrière les guichets. A l'horizon 2002, la direction affiche «des objectifs ambitieux pour améliorer l'accueil», explique un document interne. 100% des guichetiers devront être en état de Bramsa. Ce qui veut dire Bonjour, Regard, Attention, Merci, Sourire, Au revoir. Apparemment, ils ne

sont aujourd'hui que 33% à en être capables...

Dans le domaine du colis, le diagnostic est encore plus sévère. 8% des paquets ne parviennent jamais à leur destinataire. Ajoutez à cela une organisation encore très «française», mal taillée pour répondre aux besoins d'entreprises de plus en plus tournées vers l'international. Rien d'étonnant à ce que, dans ce domaine entièrement ouvert à la concurrence, La Poste se soit fait laminer par des entreprises privées plus dynamiques. Dommage. C'est précisément le marché le plus porteur, en croissance de 10% par an en Europe, stimulé par la mondialisation des échanges et le développement d'Internet. Selon une étude de Forrester Research, le commerce électronique devrait multiplier par huit le marché mondial du transport et de la logistique entre 2000 et 2003, pour atteindre un niveau égal à celui du courrier (800 milliards de francs par an). Si elle veut en profiter, La Poste va devoir mettre les bouchées doubles. Car aujourd'hui sa part n'est que de 7% dans les colis rapides d'entreprise à entreprise et de 27% dans les colis express. Il n'y a guère que dans le colis de particulier à particulier que La Poste ait réussi à conserver ses positions (85% du marché).

Devant ce terrible constat, La Poste tente de réagir. Cette année, elle est montée en puissance dans le capital de Geodis (spécialiste du transport et de la logistique), ainsi que dans celui de DPD, n°2 du colis en Allemagne. Et, le 12 septembre, après des mois de laborieuses négociations, elle a signé un accord commercial avec FedEx, n°1 mondial du transport express. L'américain met ses avions et ses camions à la disposition de La Poste dans toute l'Europe et, en échange, La Poste ouvre ses bureaux et les sacs de ses facteurs aux plis FedEx. Mais la poste allemande lui a ravi la vedette, en annonçant, dès le lendemain, qu'elle prenait le contrôle de DHL, l'autre grosse pointure du colis express. Preuve que, par rapport à ses concurrents européens les plus menaçants, la France n'avance qu'à petits pas, faute de moyens financiers. Car l'Etat, son seul actionnaire, qui lui impose de si lourdes charges de service public (maintien des bureaux non rentables, ouverture de guichets dans les banlieues sensibles, transport de la presse à des tarifs préférentiels, mise en place des 35 heures sans aide de l'Etat...), ne lui offre rien en compensation. La Poste ne peut donc compter que sur ses maigres profits pour financer ses investissements. Lorsqu'il est venu à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), au siège de La Poste, pour rencontrer ses dirigeants, le patron de Federal Express a été conduit dans la salle d'attente qui jouxte le vaste bureau de Claude Bourmaud. Il a été frappé par la seule décoration qui orne les murs: de grands tirages en noir et blanc représentant un facteur des années 50, celui du célèbre film de Jacques Tati *Jour de fête*. Un facteur à bicyclette, sacoches de cuir en bandoulière. Sympathique, ce facteur. Mais un peu old-fashioned, don't you think, Claude?

mercredi 9 novembre 2005, 13h55

Banque postale: Bruxelles espère prendre une décision avant le 1er janvier

La Commission européenne a indiqué mercredi à l'AFP qu'elle espérait prendre une décision avant la fin de l'année sur le dossier de la Banque postale, qui selon la loi française doit regrouper les activités bancaires de La Poste "au plus tard" le 1er janvier.

"Nous espérons prendre une décision avant le 1er janvier", a déclaré le porte-parole européen à la Concurrence, Jonathan Todd.

A cette date, la Commission décidera "soit d'ouvrir une enquête, soit d'approuver le projet", a-t-il précisé.

Au mois de septembre, le Crédit Agricole (Paris: [FR0000045072](#) - [actualité](#)) a déposé une plainte auprès de la Commission contre la création de cet établissement, dénonçant des aides d'Etat illégales.

Contrairement à des informations parues dans la presse économique française, "il n'y a aucun délai fixé" entre la date de réception de la plainte et la décision de la Commission d'y donner suite, a expliqué M. Todd.

La Commission n'a d'ailleurs pas attendu la plainte du Crédit Agricole pour se pencher sur cet épineux dossier, a-t-il relevé. Cela fait de longs mois qu'elle y travaille.

A La Poste, "on se réjouissait" mercredi d'une telle annonce car "cela permettra de clarifier l'horizon". Par ailleurs, La Poste se dit "assez satisfaite" car selon elle, la Commission a réservé "un accueil favorable" à ses propositions et a "entériné la pertinence économique de notre approche comptable, ainsi que l'utilisation par la banque postale des réseaux de guichets de La Poste".

La loi sur la régulation des activités postales, adoptée en mai, ouvre les services postaux à la

concurrence et autorise La Poste à créer une filiale bancaire, une perspective à laquelle s'opposent les grands groupes bancaires français, qui voient d'un mauvais oeil l'arrivée d'un nouveau concurrent sur un marché déjà très disputé.

Le nouvel établissement bancaire, qui sera détenu à 100% par l'établissement public, comptera un millier d'employés mais s'appuiera sur les forces de vente des 17.000 points de vente du réseau de La Poste.

Jeudi, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), responsable de la délivrance des agréments, doit se pencher pour la première fois sur le projet.

Secteur bancaire : la création de la Banque Postale est lancée

La demande d'agrément de la Banque Postale, filiale de La Poste, a été votée hier par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) à l'issue d'une troisième réunion sur le sujet. Avec la création d'un établissement de crédit autorisée, La Poste va pouvoir compléter à partir du 1er janvier 2006 ses services bancaires aux particuliers avec par exemple une offre de crédits immobiliers sans épargne préalable.

La création de la Banque Postale propulse La Poste au premier rang français des banques de détails avec son réseau de 14.000 agences. C'est donc d'un mauvais oeil que les banques françaises voient la création de la banque postale et le **Credit Agricole (Paris: [FR0000045072](#) - [actualité](#))**, **BNP Paribas (Paris: [FR0000131104](#) - [actualité](#))**, la **Societe Generale (Paris: [FR0000130809](#) - [actualité](#))** et le Groupe Banque Populaire ont décidé d'engagé une action auprès de la Commission de Bruxelles.

Reste donc à **valoriser l'avantage concurrentiel d'avoir un réseau très dense de 17 000 points de contact** partout en France, bien plus que toute autre organisation commerciale. Le plus important réseau après La Poste est en effet celui du Crédit Agricole avec 6000 agences seulement. Car ces 17 000 agences, que Jean Paul Bailly s'est engagé à conserver, génèrent que peu de trafic postal pour une charge financière importante. D'où l'impérieuse nécessité de trouver de nouvelles ressources, en faisant revenir les clients jeunes dans des agences plus attractives, en y offrant davantage de produits et de services à vendre, en faisant faire d'autres prestations que la seule distribution du courrier aux facteurs et enfin en offrant les services financiers d'une vrai Banque. D'où le combat que même Jean Paul Bailly pour sa Banque Postale.

Combat qui n'est pas encore gagné, même si la loi française a autorisé la Poste à créer une banque. Les autres Banques ont en effet porté l'affaire à Bruxelles pour distorsion de concurrence éventuelle. Ils craignent plus particulièrement deux types de distortions de concurrence: l'affectation de salariés, de locaux et de dépenses incombant à l'activité bancaire à la charge de l'activité postale et la prise en charge par La Poste du cout des retraites des salariés de la Poste transférés à l'activité Bancaire et le non respect de ce fait des ratio bancaires légaux. Pour éviter ce

phénomène, il a déjà été admis que l'activité Bancaire devait se faire via une **société indépendante**, avec son **personnel affecté**, payant le **loyer normal** pour ses installations et leur frais de fonctionnement et bien sur avec les **retraites des employés transférés prise en charge** par la Banque Postale. Attendons donc la revue par Bruxelles du projet de Banque Postale.

En fonction de ce que je viens de vous dire, vous avez sans doute bien compris que le **bureau de poste "nouvelle génération"** qui vient d'être présenté et doit être mis en place progressivement dans le réseau de bureaux existants pour un cout global de 770 Millions d'euros **ne peut se justifier économiquement que par le projet de Banque Postale**. Car je doute que seul le nouveau design et les quelques articles ou services nouveaux annoncés puissent sérieusement relancer des visites de clients qui ont baissé de 1 millions sur 3.5 millions en dix ans de temps.

Souhaitons donc **bonne chance à La Poste dans cette stratégie de la Dernière Chance**.

BANQUE POSTALE a un programme très ambitieux

La **Banque Postale** arrive sur le marché et ne compte pas passer inaperçue. En dépit du lever de bouclier des banques traditionnelles, la Banque Postale qui attend son agrément bancaire pour le 1er janvier 2006, ne se laisse pas impressionner. Au contraire.

D'après le quotidien *La Tribune*, la banque postale se serait fixé des objectifs ambitieux : d'ici 2010, le résultat d'exploitation sera multiplié par 4 à 870 millions d'euros, le résultat net par 3 à 745 millions et un produit net bancaire de 4,5 fin 2005 à 5,7 milliards d'euros fin 2010. L'établissement veut aussi arriver à un coefficient d'exploitation (rapport entre les charges et les revenus) d'ici 2010 en baisse de 12 points à 82%.

A titre de comparaison, le Produit net bancaire de **BNP Paribas** fin 2004 est de 18,8 milliards d'euros, son résultat d'exploitation de 6,5 milliards, son résultat net de 4,7 milliards pour un coefficient d'exploitation de 61%.

Les banques n'ont cessé de s'opposer à l'arrivée de la Banque Postale sur le marché du crédit car elles jugent la concurrence impossible avec l'établissement qui bénéficie d'un maillage très important sur le sol français (plus de 17.000 points de vente) et surtout de l'appui de l'Etat.

Coopération inédite entre les postes française et italienne

LE MONDE | 10.11.05 | 15h13 • Mis à jour le 10.11.05 | 15h13

La poste française et son homologue italienne, Poste Italiane, vont annoncer, lundi 14 novembre, le lancement d'un produit d'assurance-vie commun, baptisé Euro-Poste Primo. Pour la première fois, un même produit financier est commercialisé sous le même nom, dans deux pays européens.

Cette alliance prend un relief particulier en France : jeudi devait débiter l'examen de la demande d'agrément de la future banque postale par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei).

Un an a été nécessaire pour concevoir un produit financier conforme à deux réglementations nationales très différentes et, selon les deux groupes, qui soit "cohérent avec les valeurs des opérateurs postaux". Ce fonds commun de placement de droit français garantit la restitution du capital. A échéance, début 2014, les épargnants verront leur capital restitué avec un rendement minimum de 16 % et une rentabilité maximale de 78,6 %.

Euro-Poste Primo sera distribué dans les 14 000 agences de Poste Italiane et les 14 000 bureaux français, avec un objectif de collecte globale de 450 millions d'euros. Ce coup d'essai entre les deux opérateurs est, précisent-ils, susceptible de s'étendre à d'autres produits financiers. Il n'existe aucune discussion entre les deux groupes publics pour se rapprocher.

Pour La Poste, l'accord avec Poste Italiane est opportun. Il donne l'impression d'une mobilisation forte au sein du groupe pour développer les services financiers, au moment où l'opérateur public sollicite son agrément en tant que banque. L'un des enjeux du passage de La Poste devant le Cecei est de prouver le caractère réaliste du plan de développement assigné à sa future filiale bancaire. Au Monde, le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, indique que l'accord avec Poste Italiane "illustre l'ouverture européenne du groupe, déjà puissamment engagée dans l'activité colis express".

Le document remis au Cecei prévoit un plan de développement ambitieux : une croissance de 4,5 % par an en moyenne du chiffre d'affaires entre 2006 et 2010, pour une hausse des charges de 2,2 % par an. Ce développement doit se fonder sur la commercialisation à grande échelle de crédits immobiliers sans épargne préalable, que la banque postale veut distribuer dès le 2 janvier 2006. La Poste veut porter sa part de marché dans ce domaine de 4,2 % à 7,2 % en cinq ans.

CONTRIBUTION AUX RETRAITES

La Poste s'engage aussi à améliorer ses performances, alors que ses services financiers souffrent aujourd'hui d'une rentabilité très inférieure à celle des grandes banques commerciales privées ou mutualistes, en raison de multiples handicaps : impossibilité d'offrir des crédits à la consommation, absence de prêts aux entreprises, réseau onéreux... La future banque postale se voit assignée un objectif de coefficient d'exploitation un indicateur de rentabilité des banques de 82 % en 2010, encore loin des 68 % de la moyenne des banques françaises.

D'autres gages sont donnés au Cecei, visant à appliquer les règles de marché et de concurrence, comme la création de 200 contrôleurs bancaires. Des conventions de service entre la maison mère et sa filiale bancaire doivent empêcher toute subvention déguisée. Et, s'agissant des retraites, la

banque postale devra verser 289 millions d'euros à La Poste, en guise de participation à la soulte que celle-ci acquittera à l'Etat en 2006.

Anne Michel et Marie-Noëlle Terrisse (à Milan)

Article paru dans l'édition du 11.11.05